



VICHY ASG RANDO

Trésorier : M. Christophe PAUGET – 28 bis chemin des Combes - 03300 CUSSET
☎ 04-70-97-43-09 – ✉ tresorier@vichy-asg-rando.fr - 🌐 www.vichy-asg-rando.fr

ADHÉSION 2026

Je demande à adhérer à **VICHY ASG RANDO** pour l'année 2026.

J'ai noté que la loi n° 84-610 du 16 Juillet 1984 fait **obligation** aux associations affiliées à une Fédération sportive d'assurer leur responsabilité civile et celle de leurs adhérents.

Je déclare être en bonne condition physique, ne pas suivre de traitement médical pouvant m'interdire la marche notamment en montagne et m'engage à être convenablement équipé pour les activités auxquelles je participerai.

Lors d'un renouvellement de licence, le questionnaire de santé ci-après doit être complété « en toute honnêteté » et **doit rester en possession du licencié, car confidentiel**. Un certificat médical est vivement conseillé en cas de réponse positive à une ou plusieurs question(s). Dans tous les cas, le licencié doit retourner au club l'attestation ci-après complétée, datée et signée.

En revanche, la fourniture d'un certificat médical de non contre-indication demeure **obligatoire pour toute nouvelle prise de licence** ou suite à une reprise de licence après une interruption de deux saisons sportives ou plus (simple attestation pour les mineurs).

À..... le.....

(mention « lu et approuvé ») :..... Signature :

Veuillez compléter ou corriger les éléments ci-après :

Prénom & nom :

Numéro de licencié FFRP :

Adresse :

Date de naissance :

Lieu de naissance :

Adresse e-mail :

Téléphone :

À retourner à Christophe PAUGET – 28 bis chemin des Combes – 03300 CUSSET
06 77 14 09 52 – tresorier@vichy-asg-rando.fr

TSVP ➔

Choix du type de licence :

- Les licences **IR**, **IRA** et **IMPN** sont des licences individuelles (pour **une personne**)
- Les **FR**, **FRA** et **FMPN** sont des licences familiales (qui couvrent **les** parents et leurs enfants mineurs ou majeurs jusqu'à 25 ans toujours à charge, voire les petits-enfants).

		Personne seule	Famille
1. Je choisis la licence suivante (une parmi les sept)	Avec assurance en responsabilité civile	<input type="checkbox"/> IR : 28,70 €	<input type="checkbox"/> FR : 56,95 €
	Avec responsabilité civile + accidents corporels , dommages matériels, frais de recherche et de secours, ... LICENCE CONSEILLÉE	<input type="checkbox"/> IRA : 30,85 €	<input type="checkbox"/> FRA : 61,50 €
	Idem IRA ou FRA + complément Multiloisirs de pleine nature	<input type="checkbox"/> IMPN : 42,90 €	<input type="checkbox"/> FMPN : 85,60 €
	Licence jeune (moins de 26 ans)	<input type="checkbox"/> JEUNE : 14,00 €	/
2. Cotisation au club (ne pas oublier !)	Cotisation club OBLIGATOIRE valant adhésion au club et permettant l'accès à ses organisations Enfant : jusqu'à 18 ans ou à charge des parents	<input type="checkbox"/> 16,00 € par adulte <input type="checkbox"/> 8,00 € par enfant	
3. Passion Rando	Je m'abonne à la revue fédérale « Passion Rando Magazine » (4 numéros - facultatif)	<input type="checkbox"/> 10,00 €	
TOTAL : (licence + adhésion + abonnement éventuel)			€

Joindre le règlement à cette demande d'adhésion ou effectuer un virement sur le compte de l'association.

c) Règles concernant les certificats médicaux pour les adhérents FFRandonnée

La loi n°2016-41 du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé et ses décrets d'application, puis la loi n°2022-296 du 2 mars 2022 visant à la démocratisation du sport et ses décrets d'application, laissent aux fédérations sportives l'appréciation de la durée de validité du certificat médical d'absence de contre-indications à la pratique (CACI) des disciplines que leur a déléguées le ministère des Sports et les activités connexes proposées au sein des clubs

Cette simplification administrative veut responsabiliser les pratiquants vis-à-vis de leur santé ; elle aboutit aux règles suivantes en avril 2023 pour la FFRandonnée.

La commission médicale a décidée de ne pas changer les règles concernant le CACI pour la saison 2024/2025. Pour rappel :

- 1-** Un CACI pour la pratique des activités de marche et de randonnée et activités connexes (loisirs et/ou compétition), datant de moins de six mois est obligatoire pour toute première prise de licence et à chaque reprise de licence après une interruption de deux saisons sportives ou plus.
- 2-**Renouvellement annuel de la licence : le pratiquant doit attester avoir pris connaissance du questionnaire de santé fourni par la FFRandonnée. En cas de réponse positive à une ou plusieurs questions, la commission médicale fédérale conseille vivement de consulter un médecin sur la poursuite des pratiques concernées (loisirs et/ou compétition) mais le certificat médical n'est plus exigé. Ce questionnaire est la propriété du licencié et ne doit pas être montré au club ou à ses animateurs.
- 3-** Participation à des compétitions ou événements sportifs assimilés comme tels par la FFRandonnée : un CACI daté de moins de 6 mois est obligatoire tous les trois ans lors du renouvellement de la licence compétition (saisons sportives). Entre ces CACI les compétiteurs doivent remplir le questionnaire de santé fédéral. En cas de réponse positive, il est vivement conseillé de consulter un médecin sur sa capacité à participer aux épreuves dans les disciplines concernées.
- 4-** Pour les mineurs : aucun CACI n'est requis lors d'une prise de licence ou de son renouvellement (loisirs et/ou compétitions). Il faut que l'auto-questionnaire spécifique aux mineurs (réglementaire) ait été rempli conjointement (parents et enfant) et que toutes les réponses aux questions sont négatives. Dans le cas d'une ou plusieurs réponses positives, la consultation du médecin est obligatoire pour établir (ou pas) un CACI datant de moins de six mois pour la ou les disciplines concernées.

Renouvellement de licence de la FFRandonnée

Questionnaire de santé

Ce questionnaire de santé vous permet d'évaluer la nécessité d'une consultation médicale pour poursuivre votre activité.

Les réponses formulées relèvent de la seule responsabilité du licencié.

Répondez aux questions suivantes par OUI ou par NON	OUI	NON
Durant les 12 derniers mois		
1) Un membre de votre famille est-il décédé subitement d'une cause cardiaque ou inexplicée ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
2) Avez-vous ressenti une douleur dans la poitrine, des palpitations, un essoufflement inhabituel ou un malaise ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
3) Avez-vous eu un épisode de respiration sifflante (asthme) ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
4) Avez-vous eu une perte de connaissance ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
5) Êtes-vous enceinte ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
6) Fumez-vous régulièrement (tabac, cannabis, autres drogues) ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
7) Consommez-vous régulièrement de l'alcool ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
8) Souffrez-vous d'une maladie chronique ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
9) Avez-vous débuté un traitement médical de longue durée (hors contraception et désensibilisation aux allergies) ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
À ce jour		
10) Ressentez-vous une douleur, un manque de force ou une raideur suite à un problème osseux, articulaire ou musculaire (fracture, entorse, luxation, déchirure, tendinite, etc...)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
11) Votre pratique sportive est-elle interrompue pour des raisons de santé ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Si vous avez répondu OUI à une ou plusieurs questions :

Nous vous conseillons de consulter votre médecin en lui présentant ce questionnaire rempli pour avoir son avis sur la poursuite de votre pratique.